



Développement d'un projet éolien citoyen

Informations

Qu'est ce qu'un projet "citoyen" ?

L'idée d'un projet citoyen, c'est de permettre aux habitants du territoire de détenir la majorité du capital de la société d'exploitation, et d'en assurer la gouvernance. Ainsi, les retombées du parc éolien reviennent aux habitants du territoire.

L'objectif du projet de Doué-en-Anjou est de développer un parc éolien dans lequel les citoyens détiendront 100% du capital.

Qui sont les associations citoyennes locales?

Les associations Atout Vent en Chemillois et PEPS (Projet des Energies Participatives Saumuroises) vont permettre de rassembler les citoyens autour du projet éolien de Doué-en-Anjou.

Atout Vent en Chemillois

L'association Atout Vent en Chemillois, créée en 2011, s'est fixée pour objectif de contribuer à l'implication citoyenne dans les projets de production d'énergie renouvelable.

Rassembler les habitants d'un territoire autour d'un projet commun, c'est initier une dynamique de partage pour la transition énergétique.

Le travail des membres de l'association et la communication sur ses valeurs ont permis l'acquisition de deux parcs éoliens : en 2015 le parc de la Jacterie à Chemillé-en-Anjou ; en 2018 le parc de l'Hyrôme situé sur les communes de Chanzeaux et Valanjou. Ce deuxième projet rassemble à la fois des citoyens (environ 400 personnes), et des collectivités qui participent au financement. Cette structuration renforce l'enracinement local et territorial du projet.

PEPS

(Projet des Energies Participatives Saumuroises)

L'association saumuroise PEPS souhaite s'inscrire dans cette même dynamique sur l'éolien, tout en proposant aussi des projets photovoltaïques. Un partenariat entre ces deux associations est mené pour fédérer les initiatives et les compétences.



Société citoyenne de Doué-en-Anjou



Ferme éolienne de Doué-en-Anjou

Comment s'informer et intégrer le projet?

Atout Vent en Chemillois

François GIRARD
atoutvent49@gmail.com



PEPS

Yoann TIVAUX
peps.energie@gmail.com

PEPS

Exemple du parc citoyen de la Jacterie (Chemillé-en-Anjou)



Installation

5 éoliennes
Hauteur des mâts: 100 m
Longueur des pales : 50 m

Puissance et production

Puissance totale: 12 MW
Production annuelle: 23 000 MWh/an

Budget total du projet

21,8 millions d'euros

Montage financier

Le montant des fonds propres représente 3 millions d'euros, détenus à 100 % par des particuliers résidant majoritairement dans la commune. Plus de 350 personnes se sont mobilisées pour investir ensemble, et ainsi devenir acteurs de la production d'électricité locale. Un conseil de direction, assisté d'un comité de pilotage de 25 membres, se charge de la gestion de l'activité de production.

Qu'est ce que l'association Energie Partagée?

Energie Partagée est une association qui accompagne et finance des projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Ses missions principales sont la collecte de fonds citoyens pour les mettre à la disposition de projets portés par des citoyens.

En 2019, on recense au moins 50 projets financés par Energie Partagée grâce à l'investissement de plus de 5 000 actionnaires. Parmi ces projets sont recensés 12 parcs éoliens dont celui de la Jacterie.

Le modèle d'intervention d'Energie Partagée dans un projet citoyen:



1

Un projet citoyen émerge mais a besoin d'un apport en capital venant d'un investisseur éthique et raisonnable qui accompagnera le projet,

2

Energie Partagée investit grâce aux collectes de fonds réalisées auprès des citoyens et accompagne le projet,

3

Une partie de l'investissement est financé par un emprunt bancaire ou via le financement participatif

4

Le projet entre en fonctionnement et génère des revenus issus de la vente de l'électricité,

5

Les revenus générés par la vente de l'électricité servent d'abord à rembourser le prêt bancaire,

6

Une fois l'emprunt remboursé, le projet atteint son équilibre économique et peut rémunérer ses investisseurs. Energie Partagée redistribue cette rémunération à ses actionnaires : les citoyens !